



MAGAZINE

Le journal d'information de Flers Agglo

#05

Juin/Juillet/Août 2017

Supplément Ville de Flers



FIBRE OPTIQUE Premiers bénéficiaires cet été

La visite du déploiement de la fibre optique à Flers comprenait notamment celle des locaux techniques à la Poste

Depuis le début de l'année, les Flériens assistent au déploiement de la fibre optique sur la commune. Les premières prises seront disponibles à la commercialisation à compter de ce mois de juin.

Le programme de développement de la fibre optique à Flers a été réparti en deux zones. La première, en cours, concerne la partie sud-ouest de Flers entre la route de Ger et Saint-Sauveur. Elle inclut les zones d'activités de part et d'autre de la route de Domfront. La seconde se déroulera sur le centre-ville et les villages entre 2018 et 2020.

Forte attente

Pour les élus flériens, ces travaux financés par Orange, bénéficiant du Grand Emprunt souscrit par l'Etat en 2010, sont primordiaux

pour réduire la fracture numérique, permettre au territoire de préparer l'avenir et surtout de répondre à la demande des entreprises pour lesquelles le très haut débit est essentiel à leur activité, à leur développement et par conséquent à l'emploi.

« Nous n'apportons pas de nouvelles infrastructures pour apporter de nouvelles infrastructures. Nous répondons à un besoin, à une demande. Les entreprises ont besoin de bande passante pour mener à bien leurs projets industriels. Ainsi, une entreprise locale qui a aujourd'hui la certitude d'accéder à la fibre optique, va investir un million d'euros pour son développement », a précisé Lori Helloco (chargé du développement numérique à Flers Agglo) lors de la présentation du chantier aux élus par Orange.

Raccordement à demander au plus vite

À compter de ce mois de juin, 4700 logements

et bâtiments pourront accéder à la fibre optique. « Nous avons besoin de l'accord rapide des syndicats de copropriété pour les logements collectifs et des particuliers pour procéder aux installations au plus vite », a rappelé Marc Maouche, directeur régional d'Orange.

Si le coût sera de zéro euro pour un bâtiment collectif, il faudra s'acquitter de 149 €, comprenant notamment le raccordement, la configuration de la box, l'information/formation du client, pour un logement individuel.

Les premiers concernés seront les clients d'Orange. Les clients des autres opérateurs devront attendre que ces derniers louent des lignes à Orange.

en CHIFFRES

5 000

Le nombre de logements et de bâtiments concernés, en centre-ville de Flers, par la seconde phase de travaux (2018/2020) qui débutera en 2018 par la phase d'étude.

Complémentaire santé
premier bilan

p. II

Budget 2017

p. III

Magazine publié par la Ville de Flers - Avenue du Château CS 70229 61104 Flers Cedex • Service communication: Direction Attractivité du Territoire - Tél. 02 33 98 19 76 - plebosse@flers-agglo.fr. • Directeur de la publication: Yves Goasdoué • Rédaction - Photos: Patrice Lebossé, Blandine Bienfait • Crédit photos: Service communication Flers Agglo sauf mention • Création de la maquette: Epiceum • Mise en page/Impression: Imprimerie Mouturat - Flers - Tél. 02 33 62 25 15 - Courriel: mouturat.imp@wanadoo.fr • Distribution: sous film avec le magazine Le fil de Flers Agglo • Reproduction, même partielle, interdite. Imprimé avec des encres végétales sur papiers issus de forêts gérées durablement



STADE DU HAZÉ L'espace de convivialité opérationnel



Les travaux de l'Espace de convivialité (285 m²), ont débuté en octobre 2016.

En septembre, le nouvel Espace de convivialité du Complexe sportif du Hazé, accueillera ses premiers sportifs.

Après les aménagements du complexe sportif, la Ville avait engagé une réflexion pour remplacer le club house du Hazé (ancien Mille club des Vallées) implanté en 1986. Ce nouveau lieu de convivialité était devenu une priorité.

Mais la Ville de Flers a aussi souhaité l'ouvrir vers le quartier Saint-Michel au titre de la politique de la ville afin de lui donner un rôle pluridisciplinaire.

Cet espace, mis à disposition du FC Flers, accueillera Flers-Condé Athlétisme dans un esprit de mutualisation, de partage et de diversification des pratiques sportives au Hazé.

Des stages multisports seront accueillis à chaque vacances scolaires, ainsi que les lycéens de Jean-Guéhenno dans le cadre du partenariat classe/foot avec le FC Flers et des formations (éducateurs sportifs...).

Cet investissement s'élève à 600 000 € TTC avec une participation de l'Etat de 45 000 €, de la Région 125 000 € et de la Fédération Française de Football (FFF) 40 000 €. Le reste à charge pour la Ville de Flers est de 380 000 €.

Prochain chantier, le terrain synthétique de foot à cinq extérieur et éclairé. Il devrait être aménagé en 2017/2018. Coût 90 000 € TTC subventionné par la FFF pour 37 500 €, l'Etat (Politique de la ville) 22 500 €. La Ville finançant le reste à charge 18 000 €, soit 20 % du total.

MUTUELLE DE GROUPE Une réussite pour la Ville de Flers

Inscrite au programme de la majorité municipale, la création d'un contrat de groupe complémentaire santé pour les habitants de Flers a été actée fin 2015.

Après une consultation auprès de prestataires, un questionnaire auprès des habitants sur leurs attentes et besoins et une réunion publique, la Ville de Flers validait, fin 2015, un contrat de groupe entre l'ASPBTP, « une mutuelle normande » et la Ville de Flers en s'inspirant de l'action de l'Association des Familles Laïques de Flers.

« Notre but, explique Lori Helloco, maire-adjoint délégué à la Protection des populations, était de redonner du pouvoir d'achat à ceux qui étaient déjà assurés et de permettre aux personnes dont les revenus se situaient en dehors des critères sociaux (CMU ou ACS) de souscrire à une mutuelle ».

Sur ces points, l'objectif a été atteint avec un rapport tarifs/prestations adapté et un accueil de tous les Flériens sans limite d'âge.

Près de 250 adhérents sont enregistrés. Et, comme l'avaient souhaité les élus flériens, ce contrat de groupe a permis d'ajouter aux prestations santé la tenue d'une permanence le 1^{er} mercredi du mois en mairie, un suivi individualisé, « puisque le contrat reste individuel entre le particulier et l'ASPBTP dans le cadre d'un contrat de groupe », et d'avoir à disposition une ligne directe avec l'ASPBTP basée à Caen.

Si la Ville de Flers « n'engage aucun euro dans ce dossier », elle suit son évolution trimestrielle avec la complémentaire.



Pour en savoir plus :

ASPBTP 02 31 50 35 50;
Julie Janvier 06 31 74 96 19;
www.aspbtp.fr

➤ En bref !

Déplacement du marché

Après le déplacement d'une partie des commerçants du marché en mai, une seconde phase est prévue pour la mi-juin. Les petits producteurs seront installés dans la halle.

Les commerçants déplacés en mai seront installés sur leur emplacement définitif.

Pour ceux déplacés en juin, cela durera jusqu'à la fin des travaux place Paulette-Duhalde.

Des changements probablement amenés à évoluer.

Bon voisinage

Article 6 de l'arrêté préfectoral du 7 août 2007, les travaux réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils pouvant causer une gêne pour le voisinage (tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique), ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables :

8 h 30/12 h et 14 h/19 h 30.

- Le samedi :

9 h/12 h et 15 h/19 h.

- Les dimanches et jours fériés : 10 h/12 h.

Le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets végétaux (tonte de pelouses, taille de haies, arbustes, élagage, débroussaillage...) est interdit (arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2016).

Les déchetteries acceptent le dépôt des déchets verts.

Journée de l'audition

À l'occasion de la journée de l'audition en mars, une action de prévention avec la mutuelle Santé ASP-BTP et la Direction Solidarité de la Ville a permis à 17 adhérents de rencontrer une permanente de la mutuelle et 2 audioprothésistes M. et M^{me} Suet. Onze ont été orientés vers un ORL. Une conférence, animée par M. Suet, audioprothésiste et le D^r Lognone médecin ORL, a réuni 80 participants, toutes générations confondues à l'IFSI (école d'infirmiers) de Flers. Elle a permis de sensibiliser les jeunes sur la nécessité de se protéger et d'acquiescer les bons réflexes... Une information dans les établissements scolaires, notamment, semble indispensable.

Chasse aux œufs

Moment très attendu des enfants et des parents, la chasse aux œufs de l'Office de tourisme a attiré plusieurs centaines de participants autour de la grande pelouse et dans le jardin d'enfants du parc du château.



➤ Focus

BUDGET 2017 Fonctionnement maîtrisé, investissements élevés

En adoptant le budget 2017, le conseil municipal de Flers a acté la poursuite d'une politique en faveur de l'amélioration du cadre de vie des habitants, de la préservation du bien-vivre ensemble et du maintien d'un service public efficient sur son territoire.

Ville centre du bocage ornais, Flers doit demeurer une ville dynamique où il fait bon vivre. Le budget 2017 en est une nouvelle fois le reflet avec un programme d'investissement ambitieux qui touche à la fois son attractivité, le développement de ses infrastructures, l'entretien de son patrimoine, le dynamisme de ses associations, des animations.

Une ambition tenue sans hausse des taux d'imposition des ménages pour la 7^e année consécutive et sans recours à l'emprunt pour financer les investissements. Et si le poids des charges de centralité demeure, un rééquilibrage partiel s'effectue grâce à Flers Agglo. Dans le même temps, la Ville poursuit son désendettement.

6,5 M € d'investissement

Le programme 2017 comprend quatre projets tournés vers les associations, la jeunesse et le patrimoine communal et la voirie.

La création du Pôle associatif à Saint-Sauveur va être lancée. Le site accueille déjà les Restos du Cœur et le Secours Populaire.

Autre chantier programmé, la rénovation de l'école Sévigné - Paul-Bert (maternelle et élémentaire).



La rénovation de Sévigné - Paul-Bert, un projet ambitieux pour une école historique de Flers.

À la fois destiné à la jeunesse et aux associations, le gymnase Jean-Monet rénové et agrandi.

La Ville poursuit aussi sa réflexion autour du déplacement des ateliers techniques qui libérerait des locaux pour le Pôle culturel Jean-Chaudeurge.

Investir, c'est aussi avoir la capacité à ne pas laisser se dégrader le patrimoine communal, ainsi que sa voirie et ses trottoirs pour lesquels une enveloppe annuelle (150 000 €) est toujours budgétée.

Autres chantiers

Sous la maîtrise d'ouvrage de Flers Agglo, les habitants verront aussi des changements avec la démolition du gymnase du Champ de foire, celle aussi des bâtiments Charcot en vue de l'aménagement de la Coulée verte de

la Fouquerie, la rénovation de Capfl'O. Sans oublier la poursuite du programme de rénovation urbaine de Saint-Michel et de l'étude OPAH-RU en centre-ville de Flers.

Police municipale : plus de proximité et d'efficacité

Comme l'a précisé Yves Goasdoué lors de la présentation de cette question, « **la création d'une police municipale à Flers est un choix qui m'appartient à raison du pouvoir de police du maire. Avec la Police nationale, qui a retrouvé des effectifs supplémentaires, nous avons établi un travail de partenariat, alors que la gendarmerie est aussi présente.**

La Police municipale sera, dans la chaîne de sécurité, le maillon qui manquait sous l'autorité du maire. Elle permettra de créer un nouveau lien avec les habitants.

Ce service agira de concert avec la Police nationale, selon une convention définissant les missions de chacun. Par ailleurs sa mise en place se fera en lien avec le déploiement de la vidéo surveillance ».

Il s'agira d'une police municipale de proximité, non équipée d'arme létale, avec des policiers investis de l'autorité publique et donc susceptibles de sanctionner.

Le maire de Flers a cependant précisé « **qu'il n'y aura de rétablissement de la protection qu'à travers de l'humain via l'éducation, la prévention et, si nécessaire, la répression ».**

Les investissements en chiffres

➤ Flers ville attractive

- Création d'un pôle associatif: 1 440 000 €.

➤ Flers ville entretenue et sécurisée

- Acquisition immobilière pour transfert éventuel des ateliers: 270 000 €.
- Gros entretien: voirie, bâtiments et matériels: 1 690 000 €.

➤ Flers: ville jeunesse

- Rénovation de l'école maternelle et élémentaire Sévigné - Paul-Bert: 1 200 000 €.

➤ Flers: ville sportive

- Stade du Hazé: fin construction
Espace de convivialité: 123 100 €.
- Stade du Hazé: construction
d'un terrain de foot à 5: 90 000 €.
- Gymnase Jean-Monnet: modernisation
(coût global 2 300 000 €) 220 000 €.
- Entretien, renouvellement: 231 300 €.

➤ Flers: ville accessible: 223 621 €.

Taux d'imposition 2017

➤ **Taxe d'habitation:** 20,77 %

➤ **Taxe foncière:** 19,58 %

➤ **Taxe foncier non bâti:** 64,04 %

➤ Tribunes

Le mot de la majorité municipale

La législation prévoit que l'opposition peut disposer d'un espace pour exprimer son opinion sur la manière dont les affaires de la commune sont gérées. Ce droit a été utilisé par l'opposition Flérienne depuis le début du mandat sans aucune difficulté.

Des critiques et des remarques sont émises. Il ne s'agit pas d'informations mais d'opinions subjectives. Il est, dès lors, normal que la majorité du Conseil puisse disposer d'un droit de réponse. Ce qui semble le moins dans le cadre d'un débat contradictoire et démocratique.

Par ailleurs, il est nécessaire que le Maire puisse disposer, à l'avance, des textes qu'on lui demande de publier. En effet, en application de la loi, celui-ci a la qualité de Directeur de publication et est responsable, y compris pénalement, des informations ou opinions contenues dans le journal. Les choses sont donc simples et évidentes. Il est étonnant que ces explications doivent être données tant elles devraient être connues de tout conseiller municipal.

L'opposition s'exprime

Depuis 3 ans que l'opposition s'exprime dans la tribune du « Fil magazine de Flers » elle a observé que ses communications étaient systématiquement commentées par la majorité municipale.

En effet, celle-ci exigeant que le texte lui parvienne 2 mois avant la parution, elle a toute latitude pour y apporter une réponse polémique.

La tribune doit être un espace de libre expression pour informer la population et n'appelle pas particulièrement de jugement du maire.

C'est pourquoi l'opposition a décidé d'exprimer son mécontentement dans cette parution, sa seule motivation ayant toujours été et restant de servir l'intérêt général.

